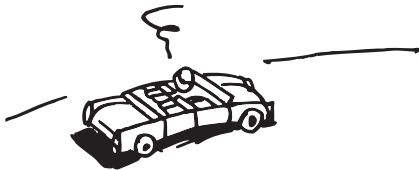


Te m'écotransporte!



Petit lexique de

# l'écobilité



ARENE



Ile-de-France

---

## **A**gence locale de l'énergie - ALE

Une Agence locale de l'énergie est un lieu de ressources et d'informations sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables\* pour les collectivités territoriales, les particuliers et les entreprises. Elle peut aussi accompagner les acteurs privés dans leurs projets ou les acteurs institutionnels dans la mise en place de politiques énergétiques locales durables.

---

## **Agence de mobilité (ou centrale de mobilité)**

Une Agence locale de mobilité (ALM) a pour vocation de faciliter l'accès à la mobilité durable et de développer l'usage de modes de déplacements alternatifs à la voiture solo. Par son action sur les changements de pratiques de mobilité, elle contribue aux politiques territoriales de développement durable.

Sur le territoire où elle intervient, elle peut, concrètement, contribuer à optimiser l'usage des moyens de déplacements alternatifs existants (information, sensibilisation, conseil en mobilité aux particuliers, aux employeurs, aux communes) et apporter de nouveaux services complémentaires (covoiturage\*, autopartage\*, location de vélos...) et des services facilitant l'accès et l'usage de modes alternatifs (vente de titres TC, gardiennage et entretien de vélos).

---

## **Agenda 21**

C'est le « Programme commun pour le 21<sup>e</sup> siècle » adopté en 1992 à la Conférence de Rio par 178 pays. Il liste une série d'actions devant être intégrées aux législations nationales de manière prioritaire pour progresser vers un développement durable\* (équité sociale, efficacité économique, viabilité écologique).

---

## Agenda 21 local

Un Agenda 21 local est un processus de réflexion stratégique proposé dans l'Agenda 21 de Rio pour mettre en place au niveau local un projet collectif de développement durable\*. C'est une démarche politique globale, transversale et participative dont la finalité est de concilier la croissance économique et le progrès social, sans mettre en péril les réserves de ressources naturelles non renouvelables et les équilibres écologiques (notamment la biodiversité) au profit des générations futures du monde entier. C'est un projet de territoire à long terme donnant lieu à une planification stratégique et opérationnelle.

---

## Agenda 21 scolaire

L'Agenda 21 scolaire s'inscrit dans le projet d'un établissement scolaire et mobilise l'ensemble de ses parties prenantes : le chef d'établissement, l'équipe éducative, les élèves, les parents d'élèves, l'Académie, les collectivités, etc. Il aborde les réalités de l'établissement dans une approche transversale, mettant en cohérence les enjeux environnementaux, mais aussi sociétaux et économiques. Il s'agit de considérer l'établissement en tant que lieu de vie, espace de projet et de responsabilités, individuelle et collective. Comme pour tout Agenda 21\*, la démarche repose sur des étapes incontournables organisées selon un processus de construction collective : le diagnostic et l'identification des enjeux prioritaires ; la définition des axes d'engagement ; l'élaboration et le suivi d'un premier plan d'actions ; l'évaluation des résultats, selon un processus d'amélioration continue. Les étapes doivent prendre en compte l'identité de chaque établissement scolaire. (Source Comité 21).

---

## Agro-carburant

Les agro-carburants sont produits à partir de plantes cultivées, comme le bio-éthanol (alcool produit à partir de plantes sucrières ou céréalières, ou de cellulose), les huiles végétales (ou esters), le biodiesel ou biogazole (à partir d'huile végétale et d'alcool incorporé à un carburant traditionnel).

---

## Aménagement cyclable

Un aménagement cyclable désigne tout type d'intervention sur la voirie contribuant à la continuité d'un itinéraire cyclable, sous forme de piste cyclable\*, de bande cyclable\*, de voie ou couloir de bus ouverts au vélo, de contresens cyclable\*, de véloroute\* et de voie verte\*.

---

## APER - Attestation de première éducation à la route

L'Attestation de première éducation à la route valide l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route. Elle est délivrée à l'issue de la scolarité primaire. C'est une des étapes du continuum éducatif à la sécurité routière, poursuivi au collège.

---

## Auto-partage

L'auto-partage désigne l'utilisation concertée d'un véhicule en temps partagé entre plusieurs personnes. Ce mode de transport offre une alternative à l'acquisition et à l'utilisation strictement privative d'un véhicule, qui contribue à un usage rationnel de la voiture et facilite le développement de pratiques multimodales.

Deux formes principales d'auto-partage existent :

- acquisition et utilisation en commun par des particuliers (propriétaires en indivision) ;

- mise à disposition d'utilisateurs abonnés (non propriétaires) par une association ou une société d'une flotte de véhicules en libre-service (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) accessibles depuis des stations. Chaque abonné peut accéder à un véhicule sans chauffeur pour le trajet de son choix et pour une courte durée.

---

### **Autorité organisatrice de transport**

C'est la personne publique qui est responsable de l'organisation des transports publics de voyageurs. En Île-de-France, c'est le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) qui remplit cette fonction. Toutefois, le STIF peut déléguer cette compétence (à l'exception de la tarification) à une autorité de proximité (commune ou groupe de communes, par exemple).

---

### **B**ande cyclable

La bande cyclable est une voie contiguë à la chaussée, réservée aux cyclistes. Généralement située à droite de la chaussée, elle est délimitée par une ligne blanche discontinue peinte au sol (avec présence du pictogramme « vélo ») et signalée par le panneau « piste cyclable\* » obligatoire ou conseillée. Les autres véhicules n'ont le droit ni d'y circuler, ni de s'y arrêter, ni d'y stationner.

---

### **Biocarburant**

Un biocarburant est un carburant produit à partir de matériaux organiques renouvelables et non-fossiles. Les biocarburants regroupent essentiellement deux grandes familles (ou filières) : le biogaz\* et les agro-carburants\* (huiles végétales, alcools).

---

## Biogaz

C'est un carburant gazeux produit à partir de la fermentation (aussi appelée méthanisation) des déchets organiques biodégradables, d'origine végétale ou animale (cartons, papiers, épiluchures, feuilles d'arbres...).

---

## Bruit

Le bruit est un son ou un ensemble de sons produisant une sensation auditive considérée comme gênante ou dangereuse. Il se caractérise par sa fréquence (grave ou aigu), son niveau sonore (aussi appelé intensité), et sa durée (court ou long). La gêne ressentie est fortement dépendante de la perception de chacun. Notion subjective, elle est très variable entre les individus et un niveau sonore ne peut être déterminé. En revanche, le seuil de la douleur est fixé aux alentours de 120 dB\*, les sons audibles se situant entre 0 dB\* et 140 dB\* (cf. décibels).

---

## Bus cycliste

Le bus cycliste désigne un groupe d'enfants, conduits et encadrés par des adultes (trois accompagnateurs minimum : un en tête, un en queue et un sur le côté), effectuant à vélo le trajet des zones d'habitations jusqu'à l'école. En fonction du nombre d'enfants inscrits et de la carte scolaire, le convoi fait du porte-à-porte (on parle alors plutôt d'accompagnement collectif à vélo) ou suit le trajet d'une ligne en marquant des arrêts à des horaires prédéfinis en des points de regroupement jalonnés (on parle alors de ligne de bus cycliste, de bus à vélo ou autre appellation locale). Une école peut être desservie par une ou plusieurs lignes.

Le bus cycliste peut être mis en place de manière temporaire ou définitive selon l'objectif recherché :

- temporaire : apprendre aux enfants à se déplacer à vélo (en CM2 par exemple, avant l'entrée au collège) et sensibiliser les parents et les enfants à la pratique du vélo, concerter les parents et les enfants sur la qualité des itinéraires cyclables vers l'école ;
- définitif : limiter l'utilisation de la voiture particulière, apporter une réponse solidaire au manque d'accompagnement des enfants, sécuriser le trajet des enfants vers l'école.

---

## Bus pédestre

Le bus pédestre consiste en un groupe d'enfants, conduits et encadrés par des adultes (trois accompagnateurs minimum : un en tête, un en queue et un sur le côté), effectuant à pied le trajet des zones d'habitations jusqu'à l'école. En fonction du nombre d'enfants inscrits et de la carte scolaire, le convoi fait du porte-à-porte (on parle alors plutôt d'accompagnement collectif à pied) ou suit le trajet d'une ligne en marquant des arrêts à des horaires prédéfinis en des points de regroupement jalonnés (on parle alors de ligne de bus pédestre, de bus à pied ou autre appellation locale). Une école peut être desservie par une ou plusieurs lignes.

Le bus pédestre peut être mis en place de manière temporaire ou définitive selon l'objectif recherché :

- temporaire : apprendre aux enfants à se déplacer à pied et sensibiliser les parents et les enfants à la marche, concerter les parents et les enfants sur la qualité des itinéraires pédestres vers l'école ;
- définitif : limiter l'utilisation de la voiture particulière, apporter une réponse solidaire au manque d'accompagnement des enfants, sécuriser le trajet des enfants vers l'école.

---

## **C**arburant alternatif

Ce terme désigne l'ensemble des carburants autres que le pétrole, exemples : huiles végétales (colza, tournesol, soja, arachide), bio-éthanol, biogaz, etc.

---

## **Chaîne de déplacements**

C'est un ensemble de trajets effectués en une journée pour des motifs différents et sans revenir au domicile.

---

## **Changement climatique**

Le développement des activités humaines, produisant des émissions croissantes de gaz à effet de serre\* liées à l'utilisation de sources d'énergies fossiles (charbon, pétrole...), aggrave l'effet de serre naturel (on parle d'effet de serre additionnel). Les changements climatiques en sont une des conséquences majeures, et notamment le réchauffement climatique\*. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, la température s'est accrue de 0,6 °C et pourrait s'accroître de 1,4 à 5,8 °C au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce réchauffement risque à son tour d'entraîner d'importantes modifications climatiques et environnementales dont certaines sont déjà amorcées et perceptibles : fonte des glaciers, montée du niveau de la mer, perturbation des courants océaniques, durée de la saison de végétation rallongée, répercussions sur la biodiversité, phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents (tempêtes, inondations, canicule, etc.).

---

## **Circulations douces**

Les circulations douces désignent les flux de déplacements représentés par les modes doux, c'est-à-dire non motorisés, comme la marche, mais pouvant être mécanisés, comme le vélo, les rollers, la planche à roulettes, les poussettes, les fauteuils roulants, etc. Par extension, les circulations douces désignent parfois les modes doux (cf. mode doux).



---

## Congestion (de la voirie)

La congestion désigne l'encombrement de la voirie par un flux de circulation générant ralentissements et embouteillages.

---

## Contresens cyclable

Un contresens cyclable (dénomination usuelle en France) est une rue à double sens, dont un sens est réservé aux cycles. C'est un aménagement pratique pour faciliter la circulation des cyclistes en ville : il a pour avantage d'offrir aux cyclistes des raccourcis et de leur éviter les détours imposés aux automobilistes par les voies à sens unique.

---

## Covoiturage

Le covoiturage est défini comme l'utilisation concertée par plusieurs personnes d'un véhicule personnel, conduit par un seul et même conducteur (non professionnel). Le conducteur partage son véhicule pour tout ou partie de son trajet (domicile-travail, domicile-étude, longue distance, loisirs, etc.). Le covoiturage permet de diminuer le nombre de voitures en circulation en augmentant le taux d'occupation des voitures (le plus souvent la voiture ne transportant que son conducteur).

---

## Curvimètre

Cet instrument permet d'évaluer la longueur de lignes courbes sur un dessin. Il comporte à son extrémité inférieure une petite roulette avec laquelle on suit les sinuosités du trajet à mesurer ; la rotation de la roulette est transmise, après réduction, à une aiguille mobile devant un cadran gradué à l'échelle du document utilisé.

---

## Décibel (dB)

Le décibel est l'unité de mesure des niveaux d'intensité sonore. La mesure repose sur une échelle logarithmique graduée en décibels (dB).

Lorsqu'une source sonore est multipliée par 2, le niveau est augmenté de 3 dB. Ainsi, le niveau sonore de 2 sons identiques et simultanés de 50 dB n'est pas 100 dB, mais 53 dB.

L'oreille humaine perçoit les sons à partir de 0 dB (= seuil d'audibilité) et jusqu'à 140 dB (120 dB = seuil de douleur).

---

## Déplacement

Le déplacement se caractérise par une origine et une destination, un motif et un mode de transport. Il sert d'unité de mesure de la mobilité\* quotidienne.

---

## Déplacements (ou migrations) pendulaires

Les déplacements pendulaires sont les déplacements quotidiens réalisés entre le domicile et le lieu de travail. Par extension, le terme peut désigner le flux qu'ils représentent. On parle alors aussi de migration pendulaire.

---

## Développement durable

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

C'est la définition retenue dans le Rapport Brundtland, publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, qui depuis s'est largement répandue dans le monde. Le développement durable repose sur l'implication et l'action de tous les niveaux d'acteurs, de l'individu au décideur public.

---

### **É**co-citoyen

C'est un citoyen responsable qui a conscience de la portée écologique de ses gestes quotidiens et qui agit pour en réduire la pression sur l'environnement (milieu naturel, cadre de vie...).

---

### **É**co-geste

Geste quotidien qui permet de réduire la pression exercée sur l'environnement à titre individuel en économisant l'énergie et les ressources, en diminuant la pollution, en protégeant le milieu naturel.

---

### **É**co-école

C'est un label décerné aux écoles élémentaires et aux établissements scolaires du secondaire qui se mobilisent pour l'environnement. Dans les écoles et les établissements qui se portent volontaires, les élèves, les enseignants, la direction et les personnels travaillent successivement sur quatre thèmes prioritaires: l'eau, l'énergie, les déchets et l'alimentation. (Source Eco-Ecole)

---

### **É**co-mobilité

L'éco-mobilité désigne, pour un décideur public comme pour un particulier, le fait de privilégier la multimodalité\*, en particulier en recourant à des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Moins consommateurs d'énergie, moins émetteurs de polluants et de gaz à effet de serre, ils sont aussi plus favorables à la santé, à la sécurité et à la convivialité.

Les démarches dites d'éco-mobilité renvoient à des plans d'actions transversaux (cf. Plan de déplacements d'école) s'appuyant sur une combinaison de mesures complémentaires (aménagement de voirie et équipement/construction/pédagogie – sensibilisation/information/organisation...) pour favoriser le développement, sur un territoire, des modes alternatifs (marche, vélo, transports collectifs\*, covoiturage\*, etc.).

---

### **Éco-mobilité scolaire**

Une démarche d'éco-mobilité scolaire vise à limiter la dépose des enfants en voiture à l'école au profit de modes alternatifs, notamment pour des questions de santé, d'environnement, de sécurité ou encore de qualité de vie (tranquillité, ambiance urbaine...). Ces démarches s'appuient généralement sur un même outil : le Plan de déplacements d'école, qui permet à partir d'un diagnostic de la situation actuelle (mobilité/accessibilité) de proposer et de mettre en œuvre des actions favorables au développement de la marche, du vélo, des transports en commun\* ou du covoiturage\*.

---

### **Éducation à l'environnement**

« L'éducation à l'environnement est une éducation qui met au premier plan les valeurs. Les séquences éducatives mises en place doivent tendre à faire prendre conscience que la Terre est un bien commun dont nous devons prendre soin, que tous les humains sont solidaires entre eux, avec cette Terre et avec tout ce qui vit. Cette éducation doit amener à l'autonomie qui permet à chaque personne de penser, de décider et d'agir par elle-même. Elle doit amener à la responsabilité qui nous met dans

l'action, elle doit faire de tous des citoyens porteurs des valeurs démocratiques et toujours mobilisés pour leur mise en œuvre. L'éducation vers le développement durable est une école de respect. Cette éducation est dirigée vers l'action : elle amène les individus et les groupes à s'impliquer dans la vie sociale et politique de leur territoire et de la Planète. » (Source Collectif international Planet'ERE)

---

### **Effet de serre**

C'est un phénomène naturel qui permet à la Terre d'avoir une température vivable de 15 °C au lieu de -18 °C : des gaz (vapeur d'eau, gaz carbonique, méthane, etc.) présents dans l'atmosphère, dans certaines proportions, retiennent la chaleur du soleil réfléchi par la Terre. En un siècle, les activités humaines ont augmenté de 35 %, les concentrations de gaz à effet de serre\* dans l'atmosphère. On parle d'effet de serre additionnel. Le réchauffement climatique induit pourra atteindre jusqu'à 5,8 °C en 2100, entraînant des modifications climatiques et environnementales profondes (cf. changement climatique).

---

### **Embarcadère**

C'est un emplacement aménagé dans un port, permettant l'embarquement de voyageurs et/ou de marchandises à bord d'un bateau.

---

### **Énergie**

Au sens de source d'énergie, c'est l'ensemble des matières premières et des phénomènes naturels utilisés pour la production d'énergie. Les sources d'énergie se classent en énergies renouvelables\* et non renouvelables, fossiles\* (pétrole, gaz naturel) et fissiles\* (ou nucléaire).

---

## Énergie fossile

C'est l'énergie\* produite à partir de combustibles solides (charbon), liquides (pétrole) ou gazeux (gaz naturel), issue d'un long processus de décomposition (millions d'années) de matières organiques. Les sources d'énergie fossile sont présentes dans la nature (sous-sols) en quantité limitée et leur consommation aboutit à la diminution de ces ressources naturelles.

---

## Énergie nucléaire (ou fissile)

C'est l'énergie\* produite par les réacteurs des centrales nucléaires dans lesquelles une réaction en chaîne de fission de noyaux d'uranium se produit. On parle d'énergie fissile. Une partie de la chaleur alors dégagée est convertie en électricité.

---

## Énergie renouvelable

C'est l'énergie\* produite à partir de matières premières et de phénomènes naturels qui se régénèrent naturellement, et dont l'utilisation n'aboutit pas à la diminution des réserves de ressources naturelles.

Quelques exemples d'énergie renouvelable :

- Énergie solaire ;
- Énergie éolienne ;
- Énergie géothermique ;
- Énergie thermique des mers ;
- Énergie marémotrice ;
- Énergie hydraulique ;
- La biomasse : le bois, le biogaz produit à partir de la méthanisation des déchets fermentescibles, les agro-carburants... ;
- La force musculaire fournie par les hommes ou les animaux.

## Ferry

Un ferry (de l'anglais *ferry*) est un bateau ayant pour fonction principale de transporter des véhicules routiers ou ferroviaires, avec leur chargement et leurs passagers, dans les traversées maritimes, fluviales ou lacustres.

## Gaz à effet de serre

Constituants gazeux de l'atmosphère, qui piègent le rayonnement infrarouge terrestre et le renvoient en direction de la Terre ; ils contribuent à maintenir une température vivable sur Terre. La plupart des gaz à effet de serre\* sont naturellement présents dans l'atmosphère, mais ils sont aussi émis par les activités humaines. Ils se concentrent dans l'atmosphère et influencent le climat par leur action sur la température à la surface du globe.

Les principaux gaz à effet de serre sont : la vapeur d'eau ( $H_2O$ ), le dioxyde de carbone ( $CO_2$ ), le méthane ( $CH_4$ ), le protoxyde d'azote ( $N_2O$ ), l'ozone troposphérique ( $O_3$ ), les perfluorocarbones (PFC), l'hexafluorocarbène ( $SF_6$ ) et les hydrocarbures fluorés (CFC, HFC, etc.). Aujourd'hui, avec 27 % des émissions nationales de  $CO_2$ , le transport est le premier secteur émetteur en France. (Source : « Bougez autrement », MEDD-ADEME-GART, répartition des gaz à effet de serre en 2002 en France)

## Intermodalité

Elle désigne l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement ; elle vise à réduire l'usage de la voiture particulière et les nuisances qu'elle génère, au profit d'un usage combiné de différents modes moins polluants : train + marche, covoiturage + bus, tramway + vélo, auto-partage + métro, etc.

---

## **L**AURE

L'objectif de la LAURE ou Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE - loi n° 96 - 1 236 du 30/12/1996) « est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Cette action d'intérêt général consiste à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie » (article 1).

---

## **M**archons vers l'école

« Marchons vers l'école » correspond, depuis 2000, à une période de mobilisation internationale pendant la première semaine de chaque mois d'octobre. Cette opération vise principalement à sensibiliser les parents et les enfants à la pratique de la marche et du vélo pour aller à l'école, individuellement ou en groupe accompagné (cf. bus pédestre et bus cycliste), et contribue en ce sens aux changements de comportements et d'habitudes de déplacements.

À côté de ce rôle ponctuel et récurrent d'information et de sensibilisation, cette action peut s'intégrer dans une démarche locale globale. Ainsi, la participation à cette semaine contribue en amont à identifier un ou plusieurs établissements pilotes pour un Plan de déplacements d'école\* au travers d'éventuelles retombées (demande de sécurisation, de stationnement, de pérennisation de bus pédestre...) et de l'ampleur de la mobilisation des acteurs locaux. En outre, la semaine offre un cadre de test idéal pour la mise en place de lignes de bus pédestres ou d'autres mesures issues d'un Plan de déplacements d'école.



---

## Mobilier urbain

Le mobilier urbain désigne des éléments d'agrément et d'usage ayant pour objet l'équipement et la mise en valeur de l'espace public, par exemple :

- pour protéger les trottoirs du stationnement illicite : plots, barrières ;
- pour créer des lieux de convivialité : bancs, tables, éclairage, etc ;
- pour embellir le cadre de vie : bacs à fleurs, etc.

---

## Mobilité

Au sens strict, la mobilité se définit par la capacité des personnes à se déplacer - et des biens à être transportés - d'un endroit à un autre. La mobilité quotidienne désigne le nombre de déplacements réalisés par jour et par personne (de plus de sept ans).

---

## Mode alternatif

Le mode alternatif est un mode de transport qui constitue une alternative à l'utilisation d'un mode de transport motorisé individuel (auto en solo et deux roues motorisés).

Quelques exemples de modes alternatifs :

- les modes doux individuels : marche, roller, vélo, trottinette, etc ;
- les transports collectifs (train, bus, car, tramway, métro, etc.);
- les taxis ;
- le covoiturage ;
- la voiture partagée ou auto-partage ;
- les vélos en libre-service ;
- les bus pédestres ou cyclistes ;
- etc.

---

## Mode doux

Le mode doux désigne un mode de transport actif, non motorisé comme la marche, mais pouvant être mécanisé comme le vélo, les rollers, la planche à roulettes, les poussettes, etc. Outre leurs bénéfices pour notre santé, ces modes dépourvus de motorisation ne consomment aucune énergie fossile et ne dégagent aucun polluant atmosphérique et aucun gaz à effet de serre.

---

## Multimodalité

La multimodalité désigne une offre de transport sur un territoire ou sur un site, ou le choix et le fait (pour un individu) d'avoir recours à plusieurs modes de transport plutôt qu'à un mode unique (monomodalité). Ce terme ne doit pas être confondu avec l'intermodalité\* où l'usage de plusieurs modes intervient au cours d'un même trajet. **Ainsi, on parle de :**

- pôle multimodal : espace, généralement une gare, rassemblant plusieurs moyens de transport (trains, cars, bus, transport à la demande, taxis, location de vélos) et l'information sur ces modes ;
  - pratiques multimodales : choix et comportements de citoyens orientés vers l'utilisation de plusieurs modes de transport dans ses habitudes de déplacements.
- 

## **P**arcs à vélos

Les parcs à vélos sont des emplacements avec dispositifs d'accrochage (arceaux...), abrités et éclairés, réservés au stationnement des vélos sur l'espace public (sur la chaussée, une place commerçante ou à côté d'une gare) ou privé (cour d'une entreprise). Dans certains cas, les parcs peuvent être gardés ou surveillés, pour limiter les risques de vols lors de stationnements prolongés. Le stationnement est alors le plus souvent payant, et des services peuvent être associés au gardiennage : petites réparations, entretien courant, etc. On parle alors plus souvent de pôle-vélos\*.

---

## Parc-relais

Les parcs-relais désignent des parkings créés à proximité des gares ferroviaires et routières pour encourager et faciliter l'intermodalité\* voiture + transports collectifs\*.

---

## Partage de la voirie et de l'espace public

Partager la voirie et l'espace public signifie redistribuer plus équitablement les espaces de circulation et de stationnement entre les différents usagers: piétons, cyclistes, usagers de transports collectifs, automobilistes... Ce partage peut aboutir à des espaces basés soit sur la cohabitation des usagers (cas de la zone 30 où les usagers partagent une voirie à faible vitesse), soit sur la séparation des modes (cas de la création d'une ligne de bus en site propre avec piste cyclable et trottoirs élargis).

---

## Partage modal (ou répartition modale) et parts modales

Ce terme désigne la répartition d'un volume de déplacements entre différents modes de transport. On parle de part modale pour désigner la portion représentée par un mode sur la totalité des déplacements (part modale de la marche, du vélo...).

---

## Piste cyclable

Une piste cyclable est une section de chaussée, distincte des voies de circulation des véhicules motorisés, affectée et réservée exclusivement aux cyclistes. Dans certains cas, elle est aménagée sur les trottoirs. Elle est matérialisée au sol par une séparation infranchissable, continue ou discontinue et la représentation d'un vélo. Une piste cyclable peut être bidirectionnelle (double sens) ou à sens unique. Les autres véhicules n'ont ni le droit d'y circuler, ni de s'y arrêter, ni d'y stationner.

---

## Plan de déplacements d'école

Les Plans de déplacements d'école émanent d'une réflexion globale et transversale menée le plus souvent par la mairie, éventuellement avec l'aide d'un bureau d'études. Le Plan de déplacements d'école vise à réaliser un diagnostic de la mobilité\* et de l'accessibilité pour proposer, en concertation avec les acteurs concernés, des actions adaptées au contexte de chaque école. L'objectif est de favoriser un report modal de la dépose en voiture vers des modes alternatifs, en particulier les modes doux\* (cf. éco-mobilité scolaire).

---

## Plan de déplacements urbains - PDU

Le PDU a été rendu obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants par la LAURE du 30/12/1996 (cf. Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) qui préconise en outre six grandes orientations :

- diminuer le trafic automobile ;
- développer les transports collectifs, la marche à pied et le vélo ;
- exploiter au mieux le réseau routier existant ;
- organiser le stationnement ;
- réduire les nuisances du transport des marchandises en ville ;
- inciter les employeurs à faciliter l'usage pour leur personnel, des transports en commun et du covoiturage.

En Île-de-France, le PDU a été élaboré à l'échelle de la région. Le PDUIF (Plan de déplacements urbains d'Île-de-France-15/12/2000) est un document de planification qui définit les principes d'organisation des déplacements de personnes et du transport de marchandises, de la circulation et du stationnement à l'échelle régionale.

---

## Plan local de déplacements - PLD

Pilotés par les intercommunalités, les PLD sont la déclinaison et l'outil de mise en œuvre du PDU à un niveau local. Ils transposent les orientations régionales dans la planification locale et programmation des actions en cohérence. La démarche repose sur la concertation entre les acteurs des déplacements : pouvoirs publics, élus, techniciens, usagers et transporteurs.

---

## Pôle-vélos

C'est un lieu offrant divers services aux cyclistes : location de vélos, gardiennage, entretien, informations sur les itinéraires, ventes d'accessoires pratiques. Ils sont situés généralement à proximité de stations de transports publics (gares), afin de favoriser l'intermodalité transports collectifs + vélo.

---

## Polluant atmosphérique

L'atmosphère est composée à 78 % d'azote, à 21 % d'oxygène et à 1 % de gaz dits rares (notamment argon, néon et hélium). Les polluants sont d'autres composés (gaz et particules) qui s'ajoutent à cette composition et présentent une gêne ou un risque pour la santé et l'environnement. En Île-de-France, la pollution est principalement liée aux activités de transport, et en particulier au transport routier, secteur prépondérant dans les émissions de monoxyde de carbone (CO), d'oxydes d'azote (NOx) et de particules fines (PM10).

On distingue généralement deux types de polluants atmosphériques : les polluants primaires et les polluants secondaires.

Les polluants primaires sont directement issus des sources de pollution\*, qu'elles soient d'origine industrielle ou automobile.

## Exemples de polluants primaires :

- Le dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ) issu de la combustion des énergies fossiles. Les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielles et les unités de chauffage individuelles et collectives. La suppression progressive du soufre dans les carburants contribue à sa diminution. À l'origine des pluies acides, il est irritant pour les muqueuses, la peau et les voies respiratoires.
- Les particules en suspension : provenant de la combustion des matières fossiles, du transport automobile et d'activités industrielles très diverses (sidérurgie, incinération...), les particules, selon leur taille, pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Elles sont en outre à l'origine des salissures des bâtiments.
- L'oxyde d'azote ( $\text{NO}_x$ ) : issu du transport, de l'industrie, de l'agriculture et de la transformation d'énergie, les émissions de  $\text{NO}_2$  sont limitées par l'utilisation d'un pot catalytique. Irritant pour les bronches, il participe aux phénomènes des pluies acides et à la formation d'ozone.
- Les composés organiques volatils (COV) : émis par la combustion des carburants et par évaporation, les COV à haute dose peuvent impacter la santé de façon très grave (effets mutagènes et cancérogènes). Ils sont à l'origine de l'ozone.
- Le monoxyde de carbone (CO) : formé lors de la combustion incomplète de matières organiques, il est issu principalement du trafic automobile. En cas de forte quantité et d'exposition prolongée, il peut entraîner le coma et la mort.
- Les métaux toxiques : issus en particulier de la combustion des charbons, pétroles, ordures ménagères, ils sont en diminution grâce à l'utilisation de l'essence sans plomb. Pouvant entraîner des effets toxiques, ils contaminent les sols et les aliments.

Sous l'action des rayons solaires et de la chaleur, ces polluants primaires peuvent se transformer en polluants dits secondaires, tels que l'ozone et autres polluants photochimiques (les PAN ou nitrates de peroxyacétyle, aldéhydes, cétones, etc.). Ces composés provoquent un nuage brunâtre (on parle de smog photochimique), qui stagne parfois au-dessus des grandes villes comme Paris.

Exemple de polluant secondaire :

- L'ozone ( $O_3$ ) : résultant de la transformation chimique de l'oxygène au contact d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures ( $NO$ ,  $NO_2$ ,  $COV...$ ) sous l'effet du rayonnement ultra-violet solaire et d'une température élevée, il contribue à l'effet de serre. Gaz très agressif pour les voies respiratoires, il a un effet néfaste sur la végétation et sur certains matériaux.

---

## Pollution

Dégradation subie par l'environnement (perturbation de systèmes écologiques, atteinte à la biodiversité ou à la qualité de l'air...) par l'introduction ou la concentration excessive de substances chimiques, physiques ou organiques qui ne peuvent être éliminées ou réparées par l'éco-système.

---

## Pollution sonore

La pollution sonore désigne une atteinte au confort sonore (on parle aussi de bruit), pouvant être provoquée par diverses sources (notamment les trafics automobiles, ferroviaires, aériens). Au-delà d'une gêne passagère, l'expression qualifie plutôt une situation de gêne sonore répétée et importante, susceptible de répercussions graves sur la santé et la qualité de vie (cf. bruit).

---

## Réchauffement climatique

Le réchauffement climatique désigne le phénomène d'augmentation de la température à la surface du globe, dû à l'effet de serre additionnel.

---

## Rendement énergétique

C'est le rapport entre l'énergie\* fournie (par un appareil ou par un véhicule) et l'énergie dépensée pour l'obtenir; il mesure la performance ou efficacité énergétique.

---

## Sas vélo

Un sas cyclable ou sas vélo est un espace réservé aux cyclistes (présence du pictogramme « vélo ») au niveau des feux de signalisation, entre la ligne d'arrêt des véhicules et le passage pour piétons. Il permet aux cyclistes, lors d'un feu rouge, de se placer devant les véhicules motorisés pour démarrer en toute sécurité. Le sas vélo est particulièrement utile pour tourner à gauche lorsqu'il y a plusieurs files de circulation.

---

## Signalisation

La signalisation désigne l'ensemble des dispositifs réglementaires destinés aux usagers de la route pour les informer et leur indiquer la présence d'équipements ou d'itinéraires.

Il faut distinguer :

- la signalisation de danger ;
- la signalisation par marquage au sol ;
- la signalisation de prescription ;
- la signalisation par feux ;
- la signalisation directionnelle ou jalonnement.



---

### Site propre (transport collectif en site propre)

C'est une emprise de la voirie sur laquelle ne peuvent circuler que les transports en commun : bus, train, tramway, etc. L'espace est réservé uniquement à ce mode et ne peut être utilisé par les voitures. L'expression est parfois utilisée pour désigner des pistes cyclables\* séparées de la chaussée.

---

### T transfert (ou report) modal

Le transfert ou report modal désigne le fait, pour un individu ou un groupe d'individus, de changer son mode de déplacement habituel pour un autre mode sur un trajet donné. En général, on parle du report modal de la voiture vers des modes alternatifs\*.

---

### Transport actif

Le transport actif qualifie toute forme de transport où l'énergie utilisée pour se déplacer provient d'un effort musculaire humain (marche, vélo, rollers, etc).

---

### Transport collectif (ou transport en commun)

Le transport collectif (ou transport en commun) désigne un mode permettant de transporter plusieurs personnes (trois passagers minimum) à l'aide d'un véhicule conduit par un chauffeur professionnel. L'accès au service est en général soumis à l'achat d'un titre de transport ou d'un abonnement. L'expression est généralement utilisée pour désigner des modes de transport par voie de terre (bus, tramways et trains, navettes communales...) mais elle peut aussi être employée pour des transports par voie d'eau (navette fluviale); elle est rarement utilisée pour le transport aérien.

---

## Transport public

Le transport public recouvre tous les transports de personnes ou de marchandises, à l'exception de ceux organisés par des personnes publiques ou privées pour leur propre compte (article 5 alinéa 5 de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30/12/1982 dite LOTI).

En Île-de-France, le transport public de voyageurs relève de la compétence du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). Les services de transport public peuvent être des lignes régulières (les itinéraires, les points d'arrêt, les fréquences, les horaires et les tarifs sont fixés et publiés à l'avance) mais aussi des transports à la demande (itinéraire déterminé en partie en fonction de la demande des usagers).

---

## Vélocipède

C'est l'appareil de locomotion à deux roues qui a précédé la bicyclette.

---

## Véloroute

Les véloroutes sont des itinéraires conseillés pour cyclistes à moyenne et longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions (linéarité, continuité, sécurité, jalonnement et balisage, services, entretien, accessibilité). Elles empruntent tous types de voies sécurisées, des petites routes à faible trafic aux voies vertes.

## Voie verte

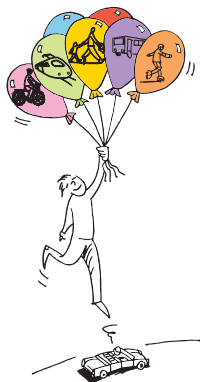
Les voies vertes sont des aménagements en site propre réservés aux déplacements non motorisés : aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et, dans certains cas aux cavaliers.

Utilisées pour des déplacements utilitaires mais aussi de tourisme et de loisirs, elles doivent être accessibles au plus grand nombre, confortables (largeur suffisante pour un double sens) et sans grande exigence physique particulière (pente limitée), sécurisées et jalonnées. Elles sont souvent aménagées sur d'anciennes lignes ferroviaires et des chemins de halage.

## Zone 30

C'est un quartier où la vitesse des voies de circulation est limitée à 30 km/h pour faciliter la cohabitation des usagers de la voirie. Les entrées et sorties du quartier sont matérialisées par le panneau d'entrée et de sortie de zone 30 et sont plus ou moins marquées par un effet de porte (rétrécissement, ralentisseur, revêtement distinctif...) pour favoriser le ralentissement des véhicules motorisés.





Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies Ile-de-France

94 bis avenue de Suffren 75015 Paris  
tél. 01 53 85 61 75 • [www.arenidf.org](http://www.arenidf.org)